

AVIS DE REPRISE GRADUELLE (26 juin 2020)

COUR SUPÉRIEURE DU QUÉBEC District de Québec

POUR JUIN 2020 ET ÉTÉ 2020 (du 6 juillet au 4 septembre)

Depuis le 1^{er} juin 2020, les activités régulières reprennent graduellement au Palais de justice de Québec. Voici l'essentiel de ce que vous devez savoir :

- les mesures de distanciation imposées au palais de justice doivent être respectées, et les présentations virtuelles demeurent fortement encouragées;
- depuis le 15 juin 2020, le ministère de la Justice a mis en ligne sa nouvelle plateforme du greffe numérique (www.justice.gouv.qc.ca/greffenumerique);
- comme principe d'application, vous devez **soumettre le plus rapidement possible** – selon les modalités suivantes – vos demandes de temps réservé et de gestion, dont plusieurs ont dû être reportées depuis mars 2020;
- voir le site internet de la Cour supérieure – division de Québec pour le modèle des nouveaux avis de présentation pour les salles 3.14 et 3.21;
- appliquer avec rigueur les consignes indiquées ci-après pour optimiser l'efficacité du travail du greffe.

I. EN MATIÈRE CIVILE ET COMMERCIALE :

	TYPES DE DOSSIERS	CANAL DE TRANSMISSION
A.	Les dossiers urgents, contestés ou non (entendus jusqu'au 3 juillet 2020) : <ul style="list-style-type: none">– les demandes urgentes de toute nature (en matière civile et commerciale);– les demandes de soins (par visioconférence, sauf exception).	Avant signification/notification, transmettre par courriel à : conferenceqc@judex.qc.ca .
B.	Élargissement (entendus jusqu'au 3 juillet 2020) : Toutes les dates ont été comblées. Veuillez maintenant transmettre vos demandes en suivant le processus mis en place pour les audiences qui auront lieu à partir du 6 juillet 2020 dans vos districts respectifs.	
C.	Les dossiers en pratique :	
	<ul style="list-style-type: none">– les avis de présentation sans temps réservé;	Dépôt via la plateforme du greffe numérique : www.justice.gouv.qc.ca/greffenumerique . Présentation les <u>mardis</u> et <u>mercredis</u> , à

		compter du 8 juillet – incluant l' appel du rôle provisoire de la veille par conférence téléphonique.
	– le temps réservé, avec ou sans témoins, de 30 minutes à 3 heures , les dossiers seront entendus à compter du mardi 7 juillet 2020.	Réservation du temps par appel au greffier spécial les mercredis p.m., jeudis et vendredis de juin, et les mercredis p.m. de juillet et août (au 418 649-3506, poste 42283). Veuillez vous entendre préalablement sur trois dates possibles de présentation.
D.	Les demandes de gestion, incluant celles pour gérer les dossiers de pratique de plus de trois heures.	Dépôt via la plateforme du greffe numérique : www.justice.gouv.qc.ca/greffenumerique . Présentation les vendredis de juin à compter du 19 juin, et les jeudis de juillet et août (du 6 juillet au 4 septembre) – incluant l' appel du rôle provisoire de la veille, par conférence téléphonique.
E.	Les demandes non contestées, sans temps d'audience ou pour homologation.	Dépôt via la plateforme du greffe numérique : www.justice.gouv.qc.ca/greffenumerique .
F.	Les dossiers au fond (5 jours et moins) :	Feront l'objet d' appels du rôle par le juge coordonnateur du district et seront convoqués par courriel.
	– ceux reportés entre le 16 mars et le 3 juillet 2020;	Appels de rôle : 8 et 9 juillet 2020;
	– ceux qui devaient être appelés à l'appel du rôle du 5 juin 2020.	Appels de rôle : 13 et 14 juillet 2020.
G.	Les dossiers de longue durée (6 jours et plus) :	Feront l'objet d' appels du rôle par le juge responsable des causes de longue durée et seront convoqués par courriel.
	– ceux reportés entre le 16 mars et le 3 juillet 2020;	Appels de rôle : 23 et 25 juin 2020;
	– ceux qui devaient être appelés à l'appel du rôle du 27 mars 2020.	Appels de rôle : 30 juin, 6 et 7 juillet 2020.
H.	Les demandes de conférences de règlement à l'amiable et séances de conciliation déjà déposées.	Vous serez contactés par Mme Josée Larouche, pour fixation à compter de septembre 2020.
I.	Les prochaines demandes de conférences de règlement à l'amiable et séances de conciliation.	transmettre le formulaire conjoint à josee.larouche@judex.qc.ca .

II. EN MATIÈRE FAMILIALE :

	TYPES DE DOSSIERS	CANAL DE TRANSMISSION
A.	<p>Les dossiers urgents, contestés ou non (entendus jusqu'au 3 juillet 2020) :</p> <ul style="list-style-type: none"> – les demandes urgentes de toute nature (en matière familiale), incluant les demandes de sauvegarde <u>présentables jusqu'au 3 juillet.</u> 	<p>Avant signification/notification, transmettre par courriel à conferenceqc@judex.qc.ca.</p>
B.	<p>Les dossiers en pratique :</p> <ul style="list-style-type: none"> – Les avis de présentation ne nécessitant aucun temps d'audience devant un juge; – Les demandes de sauvegarde et courtes demandes, <u>présentables en juillet et août.</u> 	<p>Dépôt via la plateforme du greffe numérique : www.justice.gouv.qc.ca/greffenumerique. Présentation les <u>lundis, mardis, mercredis et jeudis, à compter du 8 juillet</u> – incluant l'appel du rôle provisoire de la veille par conférence téléphonique.</p> <p>Dépôt via la plateforme du greffe numérique : www.justice.gouv.qc.ca/greffenumerique. Présentation les <u>mercredis et jeudis, à compter du 8 juillet</u> – incluant l'appel du rôle provisoire de la veille par conférence téléphonique.</p>
C.	<p>Le temps réservé, avec ou sans témoins, de 30 minutes à 3 heures :</p> <ul style="list-style-type: none"> – les dossiers seront entendus à compter du lundi 6 juillet 2020. 	<p>Réservation du temps par appel au greffier spécial les mercredis p.m., jeudis et vendredis <u>de juin</u>, et les mercredis p.m. <u>de juillet et août</u> (au 418 649-3506, poste 42283). Veuillez vous entendre préalablement sur trois dates possibles de présentation.</p>
D.	<p>Les demandes de gestion, incluant celles pour gérer les dossiers de pratique de plus de trois heures :</p> <ul style="list-style-type: none"> – les gestions seront entendues les jeudis p.m., à compter du 18 juin 2020. 	<p>Dépôt via la plateforme du greffe numérique : www.justice.gouv.qc.ca/greffenumerique. Présentation les <u>jeudis p.m. de juin, juillet et août, à compter du 18 juin.</u></p>
E.	<p>Les demandes conjointes, sur conventions et prolongations de sauvegarde.</p>	<p>Dépôt via la plateforme du greffe numérique : www.justice.gouv.qc.ca/greffenumerique.</p>
F.	<p>Les demandes de conférences de règlement à l'amiable et séances de conciliation <u>déjà déposées.</u></p>	<p>Vous serez contactés par Mme Josée Larouche, pour fixation à compter de septembre 2020.</p>
G.	<p>Les <u>prochaines</u> demandes de conférences de règlement à l'amiable et séances de conciliation.</p>	<p>Transmettre le formulaire conjoint à josee.larouche@judex.qc.ca.</p>

III. **EN MATIÈRE CRIMINELLE :**

	TYPES DE DOSSIERS	CANAL DE TRANSMISSION
A.	Les demandes non contestées.	Transmettre au juge <u>raymond-w.pronovost@judex.qc.ca</u>

IV. **EN MATIÈRE NON CONTENTIEUSE :**

	TYPES DE DOSSIERS	CANAL DE TRANSMISSION
A.	Les dossiers de procédure devant notaire.	Conformément à l'avis du 10 juin 2020 émis par le greffe civil de Québec, joint au présent avis.
B.	Toute autre demande, en matière non contentieuse, présentable devant le Tribunal.	Conformément à l'avis du 19 juin 2020 émis par le greffe civil de Québec, joint au présent avis.